

VOIR ET ETRE VU EN VELO

Rouler le jour est appréciable et rouler la nuit a un certain charme surtout quand on entend les oiseaux et quand les nuages jouent à cache-cache avec la lune. Lorsque la luminosité diminue l'automobiliste allume ses phares ; il ne voit le plus souvent que les phares (parfois éblouissants) ou les feux arrières des autres voitures à l'éclairage puissant ; le cycliste est donc DEFAVORISE à côté d'une telle puissance de feux (surtout dans les régions où le vélo occupe une place marginale et où l'automobiliste ne s'attend pas à voir un cycliste !). Pour rouler en sécurité, il faut donc VOIR et être VU.

LE VELO

L' éclairage fait partie de l'équipement obligatoire. Le fait de circuler à vélo sans éclairage à l'avant et à l'arrière alors que les circonstances l'exigent constitue une infraction.

Le code de la route dit que tout vélo doit être équipé de FEUX (un blanc ou jaune à l'avant, un rouge à l'arrière) en toute circonstance quand la visibilité est inférieure à 20m. De plus le vélo doit être muni de CATADIOPTRES jaunes ou oranges sur les pédales et d'une signalisation latérale : soit une bande réfléchissante sur les bords de chaque pneu, soit des catadioptres oranges ou jaunes accrochés sur les rayons de chaque roue. Il y a un vaste choix d'accessoires actifs ou passifs, fixes ou amovibles.

Les systèmes à dynamo : leur fonctionnement consiste à utiliser le mouvement de la roue pour produire de l'électricité ; la bonne vieille dynamo peut présenter quelques inconvénients, elle freine, ne fonctionne pas à l'arrêt, dérape par temps de pluie.

Les systèmes à piles : à ampoule à incandescence, à halogène ou à diodes LED (consommant moins, plus solides et efficaces). Ils sont fiables par temps de pluie et restent allumés quand le cycliste s'immobilise quelques instants (à un carrefour par exemple). Le système avant est prévu pour être fixé sur le cintre (attention : cela peut être incompatible avec une sacoche de guidon) ; le petit inconvénient : ils sont faciles à 'piquer', il faut donc penser à les enlever du vélo quand on le quitte.

LE CYCLISTE

SURTOUT NE VOUS FIEZ PAS A L'ECLAIRAGE PUBLIC – le cycliste voit bien les autres usagers de la route grâce à l'éclairage public et croit souvent, de bonne foi qu'il est vu par l'automobiliste. Grave erreur : la vision de l'automobiliste (même attentif) se limite aux objets les plus lumineux ; si vous n'êtes pas vous mêmes voyant il risque de vous voir trop tard.

La nuit tous les chats sont gris et les cyclistes aussi ! il n'y a pas que la nuit que le cycliste doit se rendre visible mais aussi aux heures grises du matin et du soir, un peu avant le lever du soleil et un peu après son coucher quand on ne distingue plus le chien du loup. Un cycliste sur deux se montre négligeant ou inconscient quant à l'éclairage de son vélo, alors que des bandes réfléchissantes sur les vêtements, à l'arrière de certaines chaussures de vélo et l'éclairage clignotant (un surcroît de visibilité dû à l'effet clignotant) suffisent à attirer l'attention de l'automobiliste. Même si les lampes clignotantes ne sont pas légales en France, cela reste une solution efficace.

En ville, attention aux ouvertures inopinées des portières et aux sorties de garage ou de parkings ! de nuit comme de jour !

Les cycles sont des véhicules comme les autres et le code de la route prévoit que lors d'un croisement d'un cycliste, les automobilistes doivent se mettre en feu de croisement.

LES VETEMENTS, LES CHAUSSURES, LES ACCESSOIRES

Il est prudent de prévoir des solutions de rechange pour rester visible en cas de panne d'éclairage ou suite à un arrêt forcé.

LA PREMIERE DES SECURITES EST LA SECURITE PASSIVE

- Prenez un gilet FLUO à larges bandes réfléchissantes et renvoyez au conducteur la lumière produite par les phares de son véhicule ; ce gilet fluo (éclairage passif) ne TOMBE JAMAIS EN PANNE et rend en tout temps le cycliste plus visible. OSEZ LE FLUO il est indéniablement un gain de sécurité et une assurance visibilité ; qu'il s'agisse de la veste fluo (fermée sur le devant, facile à endosser) ou de la chasuble fluo (enfilée par le dessus ; son poids est vraiment négligeable), ou encore du baudrier fluo encore plus léger et plus facile à porter.
- Opter pour des vêtements aux couleurs vives plutôt que pour des vêtements foncés et déjà un plus.
- Un brassard réfléchissant placé à la cheville, visible dans la lueur des phares et bougeant avec le mouvement de la jambe.
- Les éléments réfléchissants sont nombreux : gilet, autocollants à coudre, éléments intégrés dans les chaussures de sport, brassards, pince pantalon...en les portant on peut être repéré à 150 mètres (contre 50 mètres en portant simplement des vêtements de couleur claire).
- Certains cyclistes fixent une diode rouge clignotante à l'arrière de leur casque ou de leurs sac à dos ; certains arborent des brassards clignotants ou des lampes de poche fixées au bras.
- La lampe frontale, un système à retenir : elle permet de lire les panneaux sans s'arrêter de pédaler et de voir quand il n'y a pas d'éclairage public.
- Un 'écarteur de danger' de couleur vive et réfléchissant à l'arrière gauche pour inciter les voitures à garder leur distance lors d'un dépassement sans oublier un rétroviseur à gauche pour surveiller plus facilement ce qui se passe derrière.

Bien voir et être bien vu en vélo....

Trégor Bicyclette